

L'association des donateurs de voix en charge des Bibliothèques sonores a signé une convention avec le lycée de Costebelle pour une mise à disposition d'audiolivres, entrant dans le programme scolaire

Un mariage de raison. Qui aurait même mérité d'être de rigueur depuis 1983, date de l'ouverture de la Bibliothèque sonore dans la cité des palmiers. Mardi, Yves Lecocq, président – ou « animateur principal » comme il préfère s'appeler – de la structure hyéroise, accompagné d'Andrée Demersseman, bénévole et « donneuse de voix et de temps », ont signé avec Gérard Aubertel, proviseur du lycée de Costebelle, une convention de partenariat.

Un projet d'établissement

« Notre projet d'établissement est d'accueillir tous les élèves de manière indifférenciée, aux besoins particuliers ou spécifiques. On a les infrastructures pour, explique le proviseur, fier d'être le premier et unique lycée du département à avoir signé une telle convention. Je savais que ça existait, je pensais que c'était complexe, ajoutai-til. Il s'agit d'une association reconnue d'utilité publique pour un besoin spécifique. Le conseil d'administration



Yves Lecocq, président de la Bibliothèque sonore de Hyères, Gérard Aubertel, proviseur du lycée de Costebelle, et Andrée Demersseman, bénévole et donneuse de voix, ont signé la convention qui lie l'établissement hyérois et l'association. (Photo Frank Muller)

Sur certificat médical

maladies invalidantes, troubles dys (dyslexie, dyspraxie...) sont aujourd'hui concernés. D'où un élargissement du panel de possibles prises en charge au sein des établissements scolaires.

«Jusqu'à présent, ce sont souvent les parents qui s'y collent. Avec cette convention, en contrepartie des prêts d'audiolivres, le lycée nomme une personne référente qui va faire passer l'information, repérer les lycéens concernés, leur réserver l'accès », explique Andrée Demersseman qui,

a voté à l'unanimité en faveur pour cette convention. » Celle-ci vise à proposer aux élèves en grandes difficultés un accès à la lecture des audiolivres de littérature scolaire ou de culture générale. « Nous nous engageons à mettre à disposition les audiolivres requis par leurs professeurs de lettres dans le cadre des programmes scolaires, précise Yves Lecocq. Nous leur proposons des audiolivres enregistrés par des donateurs de voix, bénévoles, qui ont une bonne diction et qui respectent certains principes. »

Le chiffre

3700

C'est le nombre d'audiolivres disponibles à Hyères.

Utile

La bibliothèque sonore de Hyères c'est quoi ?

● Pour qui ?

Toute personne pour laquelle la lecture est devenue pénible, difficile, voire impossible en raison d'un handicap médicalement attesté.

● L'offre culturelle

Des visites et des spectacles adaptés et accompagnés en audio description : théâtre, opéra, musée...

● Les audio revues

Une douzaine de revues mensuelles et hebdomadaires sont à disposition.

● Les audiolivres

Le choix des titres proposés est multiple. Un catalogue avec résumé est téléchargeable sur www.bs-hyeres.fr

● Emprunt

Il est possible de retirer les audiolivres directement à la permanence de l'association. Il est aussi possible de se les faire expédier à domicile.

● Sous quelle forme

Mis à disposition gratuitement, des milliers d'audiolivres sont à disposition. Ils sont disponibles sous forme de CD, de carte SD ou sur clé USB.

en moyenne doit consacrer

trois fois plus de temps à un ouvrage lorsqu'elle donne sa voix.

Elle lance d'ailleurs un appel aux bénévoles pour qui veut bien prêter un peu de son temps et de sa salive pour aider les autres...

Savoir +

Bibliothèque sonore de Hyères. BP 565, 83411 Hyères cedex.

Permanences hebdomadaires chaque mardi de 13 h 45 à 16 h 45.

Le 3^e lundi de chaque mois, de 14 h à 17 h, rencontres pour des échanges conviviaux à la salle du foyer au Park Hôtel.

C. L.

Tél : 04.94.00.78.80.